

## [Etude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises, 3<sup>e</sup> trimestre 2024]

### 13 400 défaillances d'entreprises au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 (+ 20 %)

#### La décélération se confirme mais le record de 66 000 défauts sur 12 mois glissés est franchi

Paris, le 15 octobre 2024 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2024. En hausse de 20 %, le niveau de défaillances est au plus haut, mais la décélération se confirme depuis plusieurs mois. Différents signaux rassurants se dessinent avec le retour d'activités B2C vers du mieux, notamment pour le commerce de détail et les services à la personne, et avec la résistance de la construction dans un contexte économique pourtant si difficile. Le principal signal d'alarme concerne la situation des PME de + 50 salariés dont les ouvertures de procédures bondissent de 47 %, entraînant de lourdes conséquences sur le front de l'emploi (52 000 emplois menacés).

- 13 400 défaillances au T3 2024, soit + 20 % sur un an.
- Les PME de + 50 salariés particulièrement vulnérables avec + 47 % (106) d'ouvertures de procédure.
- Les activités B2B toujours en difficulté, particulièrement les transports ou le commerce de gros.
- Des signaux d'alerte sont à relever dans le social et médical avec + 31 % (200) acteurs de la santé humaine et action sociale qui sont tombés.

Mais ...

- Plusieurs activités B2C repassent dans le vert comme la parfumerie (- 12 %) ou l'optique (- 9 %).
- Dans un contexte encore difficile la construction souffre mais ne s'écroule pas.
- Le commerce de détail fait mieux que la moyenne nationale, l'industrie se place aussi parmi les bons élèves.

**Thierry Millon, directeur des études Altares** : « A fin septembre, sur 12 mois glissés, le nombre de défaillances d'entreprises établit un record à 66 000, dont un peu plus de **64 000 cessations de paiement**. Bien que le chiffre impressionne, notre pays affiche encore un solde positif par rapport à sa moyenne long terme puisque **la moyenne des cinq dernières années, post Covid, se situera fin 2024 aux environs de 45 500 défaillances**. Cependant, l'irrégularité des sinistres observée durant l'été ne permet pas d'excès d'optimisme. Alors que l'horizon s'éclaircit un peu du côté des ménages, l'incertitude est encore forte du côté des entreprises ne favorisant ni l'investissement ni l'emploi. Par conséquent, si **un mur des faillites au-delà de 70 000 reste toujours évidemment exclu**, il semble difficile de redescendre sous le plafond actuel dans les prochaines semaines. Le point de vigilance portera, cependant, moins sur le nombre historique attendu des défaillances que sur la **fragilité des PME et ETI** dont les défauts reportent le risque sur les fournisseurs et l'emploi. »

**Un nombre de défaillances d'entreprises proche des plus hauts sur dix ans.**

**13 429 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2024**, soit une hausse de 20,1 % par rapport à la même période de 2023. La France remonte ainsi à sa sinistralité des étés 2013 à 2015 un peu sous le plafond des 14 000 défauts.

**Le nombre de sauvegardes augmente peu (+ 4,7 %), restant sous les 300 procédures (291)** et concentre toujours à peine plus de 2 % de l'ensemble des procédures (2,2 %).

**Les redressements judiciaires (RJ) sont en hausse encore rapide de 34,5 % pour 3 816 jugements prononcés.**

Ils représentent désormais plus de 28 % des décisions.

La hausse des jugements de **liquidation judiciaire (LJ)** tombe nettement sous les 20 % (+ 15,6 %).

9 322 liquidations directes ont été prononcées, soit un peu plus de 69 % de l'ensemble des procédures, un taux plus conforme au ratio traditionnellement observé.

#### Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année)

	2020 T3	2021 T3	2022 T3	2023 T3	2024 T3	EVOLUTION T3 2024/23	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	155	159	229	278	291	4,68 %	222
Redressements Judiciaires	1 466	1 292	2 109	2 838	3 816	34,46 %	2 304
Liquidations Judiciaires directes	5 081	3 860	6 612	8 067	9 322	15,56 %	6 588
<b>Total Défaillances</b>	<b>6 702</b>	<b>5 311</b>	<b>8 950</b>	<b>11 183</b>	<b>13 429</b>	<b>20,08 %</b>	<b>9 115</b>
<b>Total Emplois menacés</b>	<b>26 600</b>	<b>17 460</b>	<b>32 970</b>	<b>38 480</b>	<b>51 810</b>	<b>13 330</b>	<b>33 464</b>
Emplois menacés par entreprise	4	3,3	3,7	3,4	3,9	0,4	3,6

#### Le risque s'accélère encore chez les employeurs.

86 % des entreprises défaillantes comptent **moins de cinq salariés** et donnent donc le ton de la tendance globale. Près de 11 600 très petites structures sont entrées en défaillance, un nombre en augmentation de 20 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2023. Quasiment les trois quarts (73 %) d'entre-elles ont fait l'objet d'une liquidation directe.

Les **TPE de six à neuf salariés** sont davantage en difficulté. 775 sont tombées en défaillance, c'est 31 % de plus sur un an. L'accélération des défauts est tirée par la **procédure de redressement judiciaire qui s'enfle de 61 %**.

Les PME de **moins de cinquante salariés** résistent davantage. 970 procédures ont été ouvertes, un nombre en hausse de « seulement » 13 %. Pour cette typologie d'entreprises, la poursuite d'activité est privilégiée ; moins d'une société sur deux (45 %) est directement liquidée.

Au-delà de **cinquante salariés**, en revanche, la situation reste tendue. **106 PME-ETI sont entrées en défaillance au cours de ce 3<sup>e</sup> trimestre, c'est 47 % de plus sur un an.** Le nombre de sociétés directement liquidées est quasi stable (17). Plus du tiers de ces liquidations ont été prononcées sur résolution d'un plan de redressement non respecté. Sauvegardes et redressement constituent donc l'essentiel (84 %) des décisions judiciaires, favorisant ainsi le maintien de l'activité et de l'emploi.

La **question de l'emploi** est naturellement plus marquée lorsque les défaillances accélèrent chez les PME-ETI. Au cours de ce 3<sup>ème</sup> trimestre, près de 52 000 emplois sont menacés ; c'est 13 300 de plus que lors de l'été 2023. 20 000 de ces emplois sont associés à des sociétés placées en liquidation mais près de 32 000 sont portés par des sociétés sous redressement judiciaire ou en sauvegarde et donc susceptibles d'être en partie maintenus.

#### Les plus jeunes entreprises résistent mieux que les plus anciennes.

Les jeunes entreprises, **créées à partir de 2022**, continuent de mieux résister. 1900 structures âgées de moins de trois ans sont entrées en défaillance, c'est 12,4 % de plus sur un an. En revanche, elles se présentent devant le tribunal généralement insuffisamment solides pour permettre l'ouverture d'une période d'observation. 78 % d'entre-elles sont ainsi immédiatement liquidées.

Au-delà de trois ans, les tendances sont globalement homogènes. La hausse des défaillances est à peine supérieure à 20 %. En revanche, une société âgée bénéficiera plus fréquemment d'un redressement judiciaire ou d'une sauvegarde que les plus jeunes.

## Le B2C se redresse progressivement tandis que le B2B est parfois à la peine.

Après des mois d'activité atone, les activités à destination du consommateur, notamment le commerce de détail et les services à la personne, pénalisés par une forte inflation retrouvent des clients. En revanche, le B2B est encore à la peine notamment dans les transports ou le commerce de gros. La construction souffre mais ne s'écroule pas.

### Du mieux dans le commerce de détail notamment alimentaire

- Le nombre de défaillances de **boulangeries** avait plus que doublé durant l'été 2022 avant de dépasser le cap des 200 procédures un an plus tard. Une très nette décélération est confirmée ce trimestre par une hausse ramenée à « seulement » **+ 5 % (230)**.
- Le ralentissement s'observe aussi dans la **boucherie (+ 4% ; 84 défauts)** et dans une moindre mesure dans la **poissonnerie (+ 9% ; 24)**. La situation est même franchement favorable pour les **primeurs (- 27 % ; 30)**. De façon plus générale, l'ensemble du **commerce de détail alimentaire** s'inscrit dans une amélioration de **- 7 % (263)**.
- La décélération, moins forte, s'opère également dans la restauration. La **restauration à table (+ 19 % ; 744)** retrouve toutefois désormais des tendances moins atypiques. Le rythme reste plus soutenu dans la **restauration rapide (26 % ; 669)**.

### Hors alimentaire le commerce de détail et les services à la personne mieux orientés

- Après avoir atteint des records de défaillances en 2023, **la coiffure** s'inscrit maintenant dans le vert **(7 % ; 237)**. Les **soins de beauté** également retrouvent enfin le sourire et stabilisent le nombre de défaillances à 117. Ces tendances sont alignées avec celles du commerce de détail de soins de la personne et optique (- 1 % ; 75). Les performances de ce secteur sont portées par la **parfumerie (- 12 % ; 22)** et l'**optique (- 9 % ; 21)** tandis qu'à l'inverse l'évolution reste décevante dans la **pharmacie (18 ; + 38 %)**.
- Si les **clubs de sport** restent très bien orientés **(- 22 % ; 18)**, la situation se dégrade fortement dans le **commerce de détail d'articles de sport** en magasin spécialisé **(+ 55 % ; 51)**.
- Le **commerce de détail d'habillement** reste dans le rouge mais lui aussi retrouve des tendances moins douloureuses et fait mieux que la moyenne globale **(+ 16 % ; 240)**.
- Parmi les autres activités à destination du consommateur, les **auto-écoles** dérapent de **70 % (56)**.

### De fortes disparités de tendances côté B2B

- Si le **commerce de détail (+ 11%)** retrouve des couleurs, c'est moins le cas pour le **commerce interentreprises** qui au global accuse une hausse de + 40 % du nombre de défaillances. La sinistralité augmente de 43 % dans les **matériaux de construction**, 44 % dans les **biens domestiques** ou même 53 % dans les **machines et équipements** pour l'industrie.
- Dans **l'industrie manufacturière**, l'augmentation des défaillances ralentit **(+ 14 % ; 522)**. La situation s'améliore dans la **métallurgie-mécanique (- 6 % ; 76)** ou **l'imprimerie (- 38 % ; 31)** mais reste compliquée dans les **matériaux de construction (+ 22 % ; 45)** et bien davantage encore dans le **textile-habillement (+ 59 % ; 54)**.
- Dans les activités de **services à destination des entreprises**, la trajectoire reste difficile pour les activités de **conseil (+ 41 % ; 337)** ou de **sécurité (+ 39 % ; 99)** particulièrement celles liées aux systèmes de sécurité plus que la sécurité privée.

- Le transport de marchandises n'est pas épargné par les tensions du B2B et affiche une augmentation de 39 % du nombre de défauts (391).
- Dans les services informatiques, la situation est difficile dans le conseil en systèmes (+ 60 % ; 85).

## La construction tente de ne pas s'écrouler

- De fortes tensions continuent de peser sur le secteur de la **construction**, néanmoins la sinistralité ne s'emballe pas.  
3 359 défaillances ont été enregistrées au cours de ce 3<sup>e</sup> trimestre soit « seulement » 26 % de plus qu'il y a un an ; un taux peu éloigné donc de la moyenne globale.  
Si l'immobilier présente des tendances encore lourdes, notamment dans la **promotion (+ 85 % ; 74)** et les **agences immobilières (+ 30 % ; 226)**, le bâtiment offre une plutôt bonne surprise. En effet, le **second œuvre** descend sous la moyenne globale de 20 % et s'établit à **+ 16 % (1596)** en dépit du mauvais chiffre de l'activité de revêtement des sols et des murs (+ 65 % ; 129). Le **gros œuvre** est un peu plus à la peine avec une augmentation de 33 % du nombre de défaillances (1019). Dans ce segment de métier, la maçonnerie connaît une augmentation de **36 % (676)** tandis que la construction de maisons individuelles limite la hausse à 29 % (222).
- Parmi les autres activités, nous pouvons relever la fragilité de **l'agriculture (+ 34 % ; 241)** et en particulier de la **culture (+ 45 % ; 128)**, notamment de la **vigne (+ 81 % ; 38)** et plus précisément du **vignoble girondin**.
- **Le social et médical** est également à surveiller. Près de 200 acteurs de la **santé humaine et action sociale** sont tombés (**+ 31 %**). Dans le médical sont à relever les défauts de pratique dentaire (+ 33 % ; 16), d'infirmiers (+ 21 % ; 29) ou encore d'ambulanciers (+ 110 % ; 21), une activité dont l'évolution des défaillances est peut-être à mettre en parallèle de celles des taxis (+ 54 % ; 137).  
Dans le social, les défauts de crèches (24) ont doublé cet été en comparaison de l'été précédent.

## De meilleurs signaux mais une trajectoire encore compliquée.

**Thierry Millon conclut :** « Nous avions observé un tassement de la hausse des défaillances d'entreprises depuis le mois de mars ; il s'est poursuivi cet été à l'exception d'un mois de juillet qui a été particulièrement sinistré. En moyenne, sur sept mois, l'augmentation est retombée à 15% soit deux fois moins rapide que sur la période d'octobre à février lorsque les Urssaf avaient repris fortement la voie du recouvrement forcé. Certes, le volume est un peu au-dessus des pics atteints durant la crise financière puis celle des dettes souveraines, mais plus que le nombre c'est la taille des entreprises en défaut qu'il faut surveiller. Ce trimestre comme durant l'été 2023, 8% des défaillances concernent des PME-ETI. Une proportion qui reste au plus haut sur dix ans, très au-dessus de celle observée avant Covid (6,4% en moyenne). Les difficultés de ces employeurs font peser un risque fort sur l'économie et l'emploi des territoires. »

**Retrouvez en annexes le détail des défaillances d'entreprises en région**

**L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 » est disponible en ligne en cliquant [ici](#)**

**Méthodologie** | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

**Glossaire** | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

**À propos d'Altares** - <https://www.altares.com/fr/blog/>

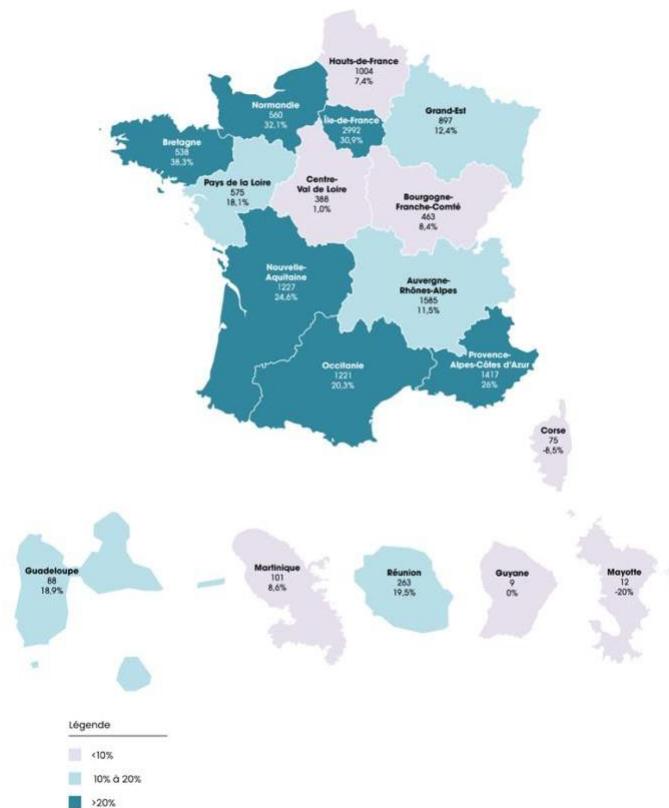
Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 550 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

## ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 dans les régions

### Carte d'évolution des défaillances par région au 3<sup>e</sup> trimestre 2024



**Bretagne, Normandie et l'Île-de-France sont les mauvais élèves du trimestre.**

C'est ainsi le cas de la **Bretagne** avec + 38,3 %. Le Finistère se distingue et enregistre une faible hausse de 4 %.

La **Normandie** accuse une augmentation de 32 %. Si les défaillances se stabilisent dans la Manche, elles s'envolent en revanche dans l'Eure.

**L'Île-de-France** est également sur le podium avec une augmentation de 31 % ; une dégradation tirée par l'Essonne, la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise.

**À l'inverse, Corse et Centre Val de Loire offrent une forte résistance.**

A l'inverse la **Corse** affiche un sensible recul (- 9 %). La Haute-Corse passe au vert en comparaison d'un été 2023 qui avait été compliqué, contrairement à la Corse du Sud qui dérape de près de 30 %. Le **Centre Val de Loire** est quasiment à l'équilibre (1 %).

### Quatre régions proches des + 10 %.

Les **Hauts-de-France** contiennent la hausse à + 7 %. La **Bourgogne-Franche-Comté** est, elle aussi, sous les 10 % (+ 8 %) après un été 2023 plus compliqué (+ 30 %). En **Auvergne-Rhône-Alpes**, la décélération est sensible (+ 12 %) après là encore un difficile été 2023 (+ 32 %). Le **Grand-Est** est un peu au-dessus de 10 % (+ 12 %), avec des défauts stables dans le Bas-Rhin mais en hausse encore sensible dans le Haut-Rhin.

**Occitanie, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine un peu au-dessus de la moyenne globale.**

**L'Occitanie** colle à la moyenne nationale (+ 20 %) tandis que les **Pays de la Loire** sont légèrement en dessous (+ 18 %). La **Nouvelle Aquitaine** s'en écarte un peu à + 25 % affectée par le mauvais chiffre de la Gironde tandis que la région **PACA** (+ 26 %) est défavorablement influencée par les **Bouches-du-Rhône**.

**La situation se détend un peu en outre-mer.**

Après un très lourd été 2023 (+ 48 %), les territoires d'outre-mer affichaient des niveaux de défaillances élevés. Le nombre augmente encore mais ralentit sensiblement (+ 19 %), légèrement sous la moyenne nationale, en **Guadeloupe** et à **La Réunion**, davantage encore en **Martinique** (+ 9 %) et à **Mayotte** qui revient dans le vert.